



## SOMMAIRE

- Ordres ménagères p1
- SpicHERen en chiffres p1
- Calendrier manifestations p2
- Budgets 2002 p2
- Respect p3
- Les estivales p3
- Rendons à César... p3
- Ménagement p3
- Cité Internet p1
- Chambrières p1
- 1+1=1 p1

## ORDRES MENAGERS : UNE FACTURE CONSÉQUENTE !

(Les prix de l'électricité ont augmenté de 17% ! Et les prix de l'eau de 10% !) Les factures de l'électricité et de l'eau sont devenues de plus en plus conséquentes. Elles représentent environ 10% du budget d'un ménage. C'est pourquoi il est important de surveiller ces dépenses et de chercher à les réduire.

Pour cela, il faut d'abord vérifier que les appareils électroménagers sont bien entretenus et qu'ils fonctionnent correctement. Ensuite, il faut adopter certaines habitudes de consommation, comme éteindre les lumières et les appareils électroniques quand on ne les utilise pas, ou encore privilégier les équipements à basse consommation d'énergie.



Enfin, il est important de privilégier les équipements à basse consommation d'énergie. Les appareils à classe énergétique A sont plus économes que ceux de classe B ou C. Cela permet de réaliser de véritables économies à long terme.

## LES ORDRES MENAGERS : UN PROBLEME QUI SE PRESENTE DE PLUS EN PLUS

Les factures de l'électricité et de l'eau sont devenues de plus en plus conséquentes. Elles représentent environ 10% du budget d'un ménage. C'est pourquoi il est important de surveiller ces dépenses et de chercher à les réduire.

## SPICHEREN EN CHIFFRES



Le montant des factures de l'électricité et de l'eau a augmenté de 17% et 10% respectivement. Cela représente une charge financière importante pour les ménages. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour limiter ces dépenses.

## RESPECT des PERSONNES, des BIENS et de l'ENVIRONNEMENT

### Bruit

Avec les beaux jours, les tondeuses à gazon sont de retour. Pensons à respecter nos voisins en ne coupant pas le gazon n'importe quand ; pas les dimanches et jours fériés, tard le soir et surtout pas à midi, quand notre voisin s'est installé pour manger sur sa terrasse et profiter du beau temps. Respectons la loi et, par la même, le droit à la tranquillité de chacun, la bonne entente entre tous passe d'abord par un respect mutuel.

### Feux de camp

Ils sont interdits sur tout le territoire de la Commune, notamment aux

abords des forêts.

### Dégâts

L'an passé, certains jeunes, ne sachant que faire de leur liberté (qui devrait s'arrêter là où commence celle du voisin), ont cru bon de détruire par le feu 2 bancs installés par la Commune dans le prolongement des rues de l'Eglise et de l'Ecole, privant ainsi les personnes âgées de la possibilité de faire une pause au cours de leurs promenades à proximité immédiate du centre du village. Nos personnes âgées ont-elles mérité cela ? Parents, exercez votre responsabilité !



## ESTIVALES 2002

La Commune et le Comité Inter-associations (C.I.A.) reconduisent les ESTIVALES pour la dixième année

consécutive pendant les vacances d'été.

**Enfants concernés :** de 6 à 13 ans

**Périodes :** 4 semaines, du lundi au vendredi de 14h à 18h

Semaine 1 : du 15 au 19 juillet 2002

Semaine 2 : du 22 au 26 juillet 2002

Semaine 3 : du 05 au 09 août 2002

Semaine 4 : du 12 au 16 août 2002

Rendons à César ...

Suite à des problèmes d'impression, ont été oubliés au bulletin municipal 2001/2002 :

**Comité de rédaction :** Eugène BOUSCH

**Commission des travaux :** Jean Claude WOLFF

**Commission des associations :** Jean Claude WOLFF

**Commission de l'information :** Pascal MARQUIS

et Raymond MULLER

**Commission de l'environnement :** Pascal MARQUIS

et Brunhilde HÜBSCHER

Avec toutes nos excuses

### Décharge sauvage

En cette période de travaux, nous rappelons qu'il est interdit de déverser des gravats ailleurs que dans les endroits prévus à cet usage. En effet, des déversements sauvages se produisent régulièrement, notamment dans le fossé se situant dans le prolongement de la rue des Cerises. Quand ce chemin fera l'objet d'une réhabilitation, le coût des travaux sera d'autant plus élevé que le fossé sera encombré !  
Respectons la nature ! N'y balançons pas n'importe quoi ! Merci pour elle.

### Rappel

(Extraits de l'Arrêté municipal d'octobre 2001)  
Considérant qu'il est nécessaire de préserver la tranquillité et la propreté de la cour de l'école,  
considérant qu'il y a lieu de respecter le recueilement et le calme au cimetière et à la "morque",  
le Maire de la Commune de Spicheren ARRETE  
**Article 1.** Il est interdit à toute personne étranger au service de pénétrer dans l'enceinte des écoles sans autorisation expresse.  
**Article 2.** Sont interdits au cimetière et autour de la "morque" tous rassemblements autres que ceux liés aux manifestations funéraires.



### Inscriptions :

- lors des fêtes scolaires

- en mairie à compter du 17 juin 2002

Cette liste n'est pas limitative.

**AUTRES :** bricolage - vidéo - musi-

boxe.

cine - canoë - pétanque - équitation -

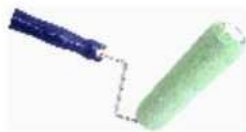
tennis de table - volley - VTT - pis-

nastique - artkido - tir à l'arc - tennis -

**SPORTIVES :** basket - danse - gym-

**ACTIVITES PROPOSEES :**

## LA POSTE ET LA S.M. DEMEMAGEMENT



Les locaux rénovés de l'ancienne mairie accueilleront :

• les services de la Poste au cours du mois de

juin

• le cabinet médical de la S.S.M. au 1<sup>er</sup> juillet

## MANIFESTATIONS

- 15 juin : Fête scolaire du village
- 23 juin : Journée *Olympiade* des sapeurs-pompiers
- 13 juillet : Fête Nationale au village
- 14 juillet : Fête Nationale à La Brème d'Or
- 11 août : Commémoration Bataille de Spicheren
- 11 août : Fête patronale (Saint Laurent)
- 24 août : Bal et repas des classes
- 25 août : Fête du village – défilé des classes

## BUDGET 2002



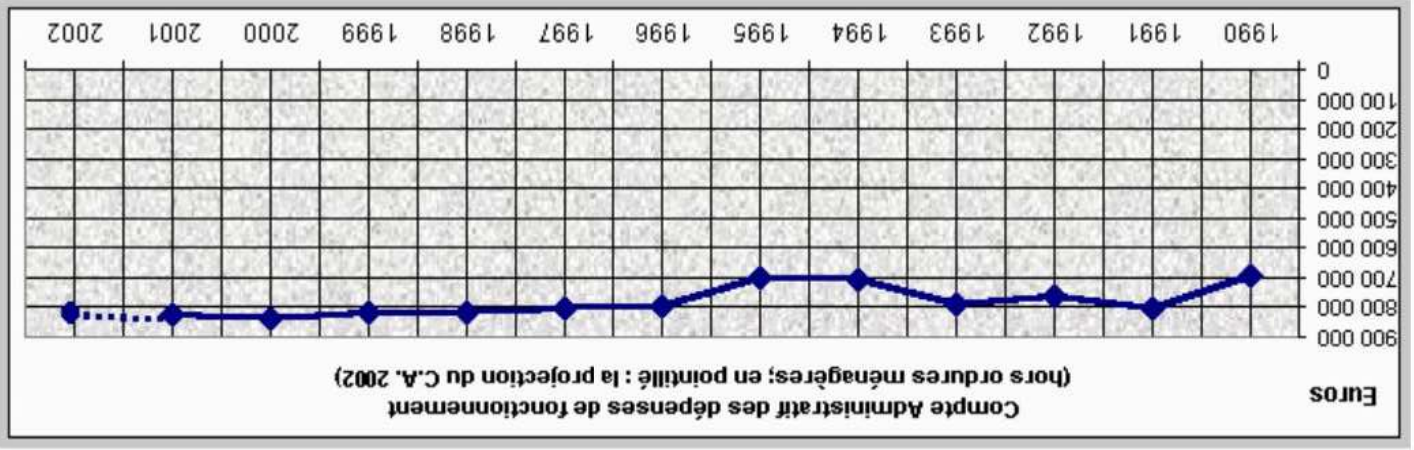
## BUDGET PRINCIPAL

Comme promis avant la construction de la Mairie, pas d'augmentation des impôts locaux. Néanmoins, le programme des projets pour 2002 est toujours aussi fourni.

**Section d'Investissement.** Les principales dépenses concernent : le reliquat « construction de la nouvelle mairie », l'aménagement paysager aux abords de la Mairie, la création d'un terrain multi-sports derrière la salle polyvalente, la réfection de la voirie, *rues des Censees, Bel-Air, Vergers*, les travaux de réfection des trottoirs de la rue du Roussillon (2ème tranche), la création d'un trottoir *rue des Hauteurs* (le long du ci-metière militaire allemand 1939/45), la mise aux normes et la rénovation de plusieurs logements communaux.

Cette section s'équilibre à hauteur de 1 444 205 € sans emprunt.

**Section de Fonctionnement :** Les dépenses sont globalement stationnaires depuis 1996 (V. graphique ci-dessous), malgré la revalorisation de l'indemnité de Fonction du Maire en 2000 et de celle des Adjointes en 2002. La section a été close par un excédent de 361 116 € qui a été viré en section d'Investissement.



## BUDGET ASSAINISSEMENT

Voté à l'unanimité, ce budget marque la fin du plan pluriannuel d'assainissement au village par la réfection des installations de la **rue de la Fontaine** et la **déconnexion d'une centaine de fosses septiques**. Quant au réseau de **La Brème d'Or**, comme cela avait été annoncé dans le bulletin municipal annuel, les travaux devraient démarrer en 2003, après l'avis d'appel public à la concurrence, l'examen des candidatures et la remise des offres.

Selon les prévisions et les engagements pris en 1997, la taxe communale d'assainissement subit une **hausse de 0,03 €** et s'élève désormais à 0,49 € par mètre cube d'eau consommée. Le budget a été clos en équilibre : 974 273 € pour la section d'Investissement et 79 088 € pour la section d'Exploitation.